



Probleme de voisinage avec jeunes ado insuportables

Par **maitou34**, le **25/05/2011** à **00:26**

Bonjour,
Depuis 2 ans des jeunes se ressemblent sous ma fenêtre dont 3 vivent dans l'immeuble, nettoient leur voiture avec musique à fond, coup de klaxon, crient, discutent bruyamment, cassent la voiture, le maire et la police municipale et nationale ont été informés, quelque passage l'année dernière rien cette année, je suis à bout de nerf puis j'ai porté plainte pour non assistance à personne en danger pour harcèlement moral psychique, peut-on porter plainte contre le maire de la commune qui a été informé et n'agit pas, comment faire je suis une maman divorcée seule avec une ado à charge et héberge ma fille aînée et mon petit fils 3 ans

Par **eld**, le **27/05/2011** à **11:32**

Pour le rassemblement de jeunes, effectivement c'est gênant si ils sont bruyants!!
À savoir après 22h00, les nuisances sonores ne sont pas tolérées, donc vous pouvez appeler la police.
Vous pouvez tenter une discussion (selon les relations avec les jeunes) sans agressivité en expliquant que vous avez un petit fils de 3 ans qui a besoin de se reposer et si ils peuvent aller un peu plus loin ou encore faire moins de bruit (si la situation le permet).
Après les parents sont responsables de leurs enfants, vous pouvez en discuter.
N'hésitez pas à envoyer une lettre en AR à la mairie (avec une photocopie pour vous) signalant les différents aspects de votre situation.
Pour avoir plus de poids demandez des témoignages au voisin qui est au excès que vous.
En espérant vous aidez, il y a des sites spécialisés sur les procédures que vous pouvez engager.
Bon courage

Par **mimi493**, le **27/05/2011** à **13:56**

[citation]Je suis a bout de nerf puis je porté plainte pour non assistance a personne en danger pour harcèlement t moral psychique,[/citation] non.rnLa non assistance à personne en danger suppose un péril de mort imminente, ce qui n'est pas votre cas.rnLe harcèlement n'est une infraction pénale que dans le cadre du travail ou du couple.rnrnSont-ils sur la voie publique ?